

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2011

Etaient présents : 17

Mme AUNEAU - M. TRAVERS - M. LHERMELIER – M. MASSE – Mme VIEL - M. GUITTIER -
Mme LECOURSONNAIS - M. MONNERIE - M. DEODAT - Mme MANAC'H - M. LE ROUX -
M. JOURDAN - M. GUIN - M. PACHOL - M. COUDEVILLAIN – M. BREGIER – M. DEAN.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : 5

Melle TRAVERS - Mme CAPRAIS – Mme LE QUERE - M. GUERIN – Mme RIVIERE.

Melle TRAVERS a donné procuration à M. TRAVERS.
Mme CAPRAIS a donné procuration à M. MONNERIE.
Mme LE QUERE a donné procuration à M. LE ROUX.
M. GUERIN a donné procuration à Mme MANAC'H.
Mme RIVIERE a donné procuration à Mme AUNEAU.

Secrétaire : Mme MANAC'H.

Date de convocation : 15 avril 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté par 18 voix Pour et 4 voix Contre.

MÊME SEANCE

2011/04/01 TAUX IMPOSITION TAXES COMMUNALES

Madame AUNEAU propose de maintenir les taux de 2010.

M. LE ROUX demande dans quel objectif ?

M. LHERMELIER indique que cela correspond à l'engagement pris par l'équipe, qu'une augmentation de 57 % à St-Aubin depuis 2001, cela fait beaucoup et que, s'il ya des augmentations avant la fin du mandat, elles ne seront pas importantes.

M. LE ROUX pense qu'il s'agit d'une mauvaise décision à laquelle on ne peut adhérer. Il est lui-même contre l'augmentation des impôts mais il ne faut pas qu'il y ait confusion entre investissements et modes de financements. Il faut développer de l'autofinancement et cela par les impôts.

M. MONNERIE cite des exemples d'imposition dans quelques communes environnantes et précise que les recettes fiscales peuvent servir à faire des équipements et permettre d'envisager l'avenir.

M. PACHOL évoque la crise qui est passée et déclare qu'il faut penser aux St-Aubinais.

M. LE ROUX répond qu'il faut être responsable et assumer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation	16.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.01 %

2011/04/02 SUBVENTION ESPACE BEL AIR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 105 000 euros au budget de l'espace Bel Air pour assurer l'équilibre de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE une subvention de 105 000 € au profit du budget primitif 2011 de l'espace Bel Air.

Les versements se feront au fur et à mesure des besoins de ce budget.

2011/04/03 REMBOURSEMENT DES CHARGES AFFERENTES AU BUDGET DE L'ESPACE BEL AIR

M. LE ROUX demande comment ceci est prévu en terme d'organisation, surtout concernant les charges ? Mme AUNEAU indique que le temps effectué par les agents pour le fonctionnement de l'espace Bel Air sera relevé et que les salaires correspondants seront remboursés par le budget de l'espace Bel Air au budget principal de la commune. Les factures afférentes à l'espace Bel Air seront réglées par son budget.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 18 septembre 2008 et 11 juin 2009 fixant les conditions de remboursement des frais de personnel (90 % du salaire du directeur) et des charges courantes (téléphone ...).

Elle indique que la Trésorerie de Fougères précise, par courrier du 25 août 2010, que le budget de l'espace Bel Air doit permettre de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses liées à ce service. En conséquence, elle propose l'annulation des délibérations ci-dessus et demande à ce que toute opération communale (recette et/ou dépense) afférente au budget de l'espace Bel Air soit supportée par le budget de l'espace Bel Air.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition ci-dessus et AUTORISE Madame le Maire à effectuer les opérations correspondantes.

2011/04/04 BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées.

Un échange a lieu concernant le classement des dépenses en fonctionnement et/ou en investissement (travaux salle des sports, Trait d'Union...).

M. LE ROUX précise qu'on peut faire du travail en régie mais qu'il faut penser à la TVA. Le volume d'heures du personnel a-t-il été évalué pour les travaux de la salle des sports ? Il faut aussi vérifier la charge de travail pour le personnel technique.

M. MONNERIE demande qu'un estimatif du temps à passer par le service technique soit réalisé pour les travaux à la salle des sports dont M. TRAVERS a donné le détail.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	6 828 855,65 €
- recettes de fonctionnement	4 041 636,65 €
- recettes d'investissement	2 787 219,00 €
En dépenses pour la somme de	6 828 855,65 €
- dépenses de fonctionnement	4 041 636,65 €
- dépenses d'investissement	2 787 219,00 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 voix Contre, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/05 BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE EAU POTABLE

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées.

M. MONNERIE demande si l'excédent reporté est destiné à financer les travaux et s'il ne faudrait pas mieux recourir à l'emprunt ?

M. TRAVERS répond que ce sera un choix du conseil municipal.

M. LE ROUX demande quelles sont les conséquences sur la trésorerie de la commune car il s'agit d'orientations lourdes.

Mme AUNEAU rappelle que ce n'est pas au budget EAU de supporter les charges du budget communal.

M. LE ROUX indique qu'il faut ménager la trésorerie de la commune, que c'est une mauvaise solution d'aggraver son endettement.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	1 003 997,60 €
- recettes de fonctionnement	187 842,60 €
- recettes d'investissement	816 155,00 €
En dépenses pour la somme de	1 003 997,60 €
- dépenses de fonctionnement	187 842,60 €
- dépenses d'investissement	816 155,00 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 voix Contre, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/06 BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE ASSAINISSEMENT

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées.

M. MONNERIE demande à quoi correspond le poste acquisition de terrain ?

M. TRAVERS répond qu'il s'agit d'une prévision pour la nouvelle station d'épuration.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	865 884,36 €
- recettes de fonctionnement	709 732,07 €
- recettes d'investissement	156 152,29 €
En dépenses pour la somme de	865 884,36 €
- dépenses de fonctionnement	709 732,07 €
- dépenses d'investissement	156 152,29 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 voix Contre, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/07 BUDGET PRIMITIF 2011 – LOTISSEMENT DE LA ROUSSELIERE

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	1 062 051,21 €
- recettes d'exploitation	687 537,21 €
- recettes d'investissement	374 514,00 €
En dépenses pour la somme de	1 062 051,21 €
- dépenses d'exploitation	687 537,21 €
- dépenses d'investissement	374 514,00 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de d'exploitation que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 abstentions, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/08 BUDGET PRIMITIF 2010 – ZAC DE LA BELLANGERIE

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	224 207,07 €
- recettes d'exploitation	87 870,75 €
- recettes d'investissement	136 336,32 €
En dépenses pour la somme de	224 207,07 €
- dépenses d'exploitation	87 870,75 €
- dépenses d'investissement	136 336,32 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de d'exploitation que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 abstentions, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/09 BUDGET PRIMITIF 2011 – ESPACE BEL AIR

M. LHERMELIER, adjoint aux finances, rapporteur, donne lecture des chiffres figurant aux différents chapitres du projet de budget en apportant des réponses aux questions posées. Il indique que, pour la prochaine saison culturelle, 7 spectacles seront programmés au lieu de 9.

M. LE ROUX demande des précisions sur les « dérives liées aux spectacles ».

Il demande s'il est possible d'obtenir un prévisionnel de l'encours de la dette, quelques ratios.

Madame le Maire soumet au vote le projet du Budget Primitif pour 2011 :

En recettes pour la somme de	208 022 €
- recettes de fonctionnement	197 171 €
- recettes d'investissement	10 851 €
En dépenses pour la somme de	208 022 €
- dépenses de fonctionnement	197 171 €
- dépenses d'investissement	10 851 €

Elle propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 abstentions, VOTE le Budget Primitif 2011.

2011/04/10 ETABLISSEMENT D'UNE LISTE ANNUELLE DU MATERIEL IMPUTE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le matériel imputé en section d'investissement doit se conformer à une liste fixée par arrêté ministériel du 26/10/2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local, pris en application notamment de l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales.

En application de cet arrêté, les acquisitions prévues au budget primitif 2011 sont exposées. Il s'agit, pour certaines, d'un premier achat et, pour d'autres, d'un renouvellement dont l'amortissement est terminé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, LISTE les matériels suivants imputés en section d'investissement :

MATERIEL DIVERS (10001)

- Logiciel pour bulletin (adobe indesign)
- 2 ordinateurs + imprimante (mairie)
- Copieur (mairie)
- Informatique (espace jeunes)
- Imprimante laser pour photos (centre Anim'loisirs)
- Chariot à plateaux (centre Anim'loisirs)
- 2 tables + bancs camping (centre Anim'loisirs)
- 2 aspirateurs (école)
- Vitrine ventilée froide (restaurant scolaire)
- 2 étagères inox (restaurant scolaire)
- Sèche linge (restaurant scolaire)
- Tondeuse à gazon
- Défonceuse
- Affuteur de chaînes
- Visseuse pneumatique
- Télémètre
- Gonfleur de pneus
- Réciprocateur (outillage alternatif au désherbage)
- Tables et bancs pliables

MOBILIER – MATERIEL SCOLAIRE (10006)

- Ordinateurs
- Switch
- 2 appareils photos numériques
- Meuble de rangement pour jeux
- Meuble de cuisine
- Colonne frigo

DOMAINE SPORTIF (024)

- Filet de protection bardage intérieur salle des sports
- Poteaux de tennis terrain extérieur

- Tatamis
- ESPACE LOISIRS ET CULTURE (026)
- Mobilier école de musique

- TRAVAUX DE VOIRIE (125)
- Plaques numérotation de rues.

2011/04/11 COMPOSITION de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 5 représentants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. Après dépouillement du scrutin et application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, **ont été proclamés membres de la commission d'appel d'offres :**

Titulaires :

- 1- M. TRAVERS,
- 2- M. LHERMELIER,
- 3- M. GUITTIER,
- 4- M. COUDEVILLAIN,
- 5- M. LE ROUX.

Suppléants :

- 1- Melle TRAVERS,
- 2- Mme VIEL,
- 3- M. MASSE,
- 4- M. JOURDAN,
- 5- M. MONNERIE.

2011/04/12 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame VIEL Lysiane comme déléguée des élus aux assemblées générales du Comité des Œuvres Sociales.

2011/04/13 CENTRE DE LOISIRS ANIM'LOISIRS : TARIFS VACANCES DE PRINTEMPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE comme suit les tarifs (sans repas) :

Activité	T7	T6	T5	T4	T3	T2	T1	Hors commune
DECATHLON Betton	15.00 €	13.50 €	12.75 €	11.25 €	9.00 €	6.75 €	4.50€	19.00 €
2 ^{ème} enfant : tarif T5								

Activité	T7	T6	T5	T4	T3	T2	T1	Hors commune
EQUITATION	6.50 €	5.85 €	5.53 €	4.88 €	3.90 €	2.93€	1.95 €	8.45 €
2 ^{ème} enfant : tarif T5								

Activité	T7	T6	T5	T4	T3	T2	T1	Hors commune
Magasin virtuel Vieux-Vy-sur-C.	3.00 €	2.70 €	2.55 €	2.25 €	1.80 €	1.35 €	0.90 €	00 €
2 ^{ème} enfant : tarif T5								

2011/04/14 PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

M. LE ROUX demande quelle est la formation, la qualification professionnelle de l'agent qui va être recruté ? Il pense qu'il faut recruter des gens qui ont un métier et qu'il faut prévoir les recrutements à longue échéance.

M. MONNERIE précise que les personnes qui interviennent sur le matériel doivent être compétentes et agréées.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un agent communal, adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, a été muté dans une autre collectivité et radié de nos effectifs.

Elle propose de supprimer son poste et de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 20 avril 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 20 avril 2011 et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à la même date.

2011/04/15 EMPLOI SAISONNIER CAMPING

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année un emploi saisonnier est créé pour la saison d'ouverture du camping municipal. Elle propose de reconduire en 2011 la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, pendant la saison d'ouverture du camping municipal.

En fonction des besoins du service, cet agent interviendra également aux sanitaires de la Butte à Moquet et à l'espace Bel Air. Un recrutement direct sera effectué et la rémunération sera établie sur la base de l'indice brut 297.

2011/04/16 RECOURS A PERSONNEL OCCASIONNEL : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour remplacer, dans l'urgence, un personnel absent (remplacement d'un personnel au restaurant scolaire par exemple). Afin de pallier à ce problème et pour faciliter le fonctionnement du service, elle demande l'autorisation de signer des contrats à durée déterminée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer des contrats à durée déterminée pour répondre aux besoins ponctuels d'encadrement des enfants dans les services scolaires et/ou périscolaires à compter de la date de réception en Préfecture de la présente délibération.

Ces contrats seront fixés en référence au premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

2011/04/17 LOCATION LANDES COMMUNALES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser un transfert de bail de Monsieur NEVEU Michel, Les Quatre Vents – Saint Aubin du Cormier, qui cessera son activité le 31 décembre 2011, à Monsieur GOUDAL Jean-Pierre, La Gautrais – Saint Aubin du Cormier, à compter du 1^{er} janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de transférer à Monsieur GOUDAL Jean-Pierre, aux mêmes conditions, le bail pour la location des landes communales cadastrées section ZN 9 et ZN 10 pour une superficie totale de 4 ha 38 a 50 ca, à compter du 1^{er} janvier 2012.

2011/04/18 DENOMINATION DE RUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer la voie du « Hameau de la Confiance » : « *rue Robert SURCOUF* ».

2011/04/19 DROIT DE PRÉEMPTION SARL PLACIM

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître RIMASSON, notaire à SAINT AUBIN DU CORMIER, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, Hameau de la Confiance, formant le lot n° 10 du lotissement, appartenant à la SARL PLACIM représentée par M. TRAVERS Daniel, cadastré section ZD n°69 pour 5 00 m².

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/04/20 DROIT DE PRÉEMPTION BEDOUIN

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître GUYADER, notaire à Dinan, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, Les Hautes Cours, cadastré section H n° 737 pour 220 m², appartenant à Madame BEDOUIN Christelle.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/04/21 DROIT DE PRÉEMPTION BEDOUIN

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître GUYADER, notaire à Dinan, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, Les Hautes Cours, cadastré section H n° 738 pour 220 m², appartenant à Madame BEDOUIN Christelle.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/04/22 DROIT DE PRÉEMPTION BEDOUIN

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître GUYADER, notaire à Dinan, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, Les Hautes Cours, cadastré section H n° 739 pour 219 m², appartenant à Madame BEDOUIN Christelle.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

2011/04/23 DROIT DE PRÉEMPTION CONSORTS LECHABLE

Elle fait connaître qu'elle a reçu de Maître BLOUËT, notaire à Fougères, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis à SAINT-AUBIN-du-CORMIER, lotissement Roland Lechable, cadastré section H n° 701 pour 71 m², appartenant aux Consorts LECHABLE.

Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DECISION N°2011-07

OBJET : Espace Jeunes : tarifs vacances de printemps 2011.

Le Maire de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et spécialement les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22,

Vu la nécessité de fixer les tarifs à payer par les familles pour les activités organisées pendant les vacances de printemps 2011,

Vu le Budget de l'exercice en cours,

D É C I D E

De FIXER comme suit les tarifs des activités pour les vacances de printemps :

Mardi 26 avril : Accrobranches (budget de 552 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	21.00 €	
T6	18.90 €	
T5	18.02 €	
T4	15.75 €	
T3	12.60 €	
T2	9.45 €	
T1	6.30 €	

Tarif 2^{ème} enfant = tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 27.00 €

Mercredi 27 avril : Atelier créatif (budget de 256 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	12,00 €	15.80 €
T6	10,80 €	14,22 €
T5	10,20 €	13.28 €
T4	9,00 €	11.56 €
T3	7,20 €	9.25 €
T2	5,40 €	6.95 €
T1	3,60 €	4.63 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 15.00 €

Tarif hors commune avec repas = 18.00 €

Jeudi 28 avril : Atelier créatif / pâte fimo (budget de 258 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	12.00 €	15.80 €
T6	10.80 €	14.22 €
T5	10.20 €	13.28 €
T4	9.00 €	11.56 €
T3	7.20 €	9.25 €
T2	5.40 €	6.95 €
T1	3.60 €	4.63 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 15,00 €

Tarif hors commune avec repas = 18,00 €

Vendredi 29 avril : Sortie à Rennes (budget de 495 € pour 24 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	15.00 €	
T6	13.50 €	
T5	12.75 €	
T4	11.25 €	
T3	9.00 €	
T2	6.75 €	
T1	4.50 €	

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 19.00 €

Lundi 2 mai : Jeux sportifs / Tournoi (budget de 188 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	8.00 €	11.80 €
T6	7.20 €	10.62 €
T5	6.80 €	9.88 €
T4	6.00 €	8.56 €
T3	4.80 €	6.85 €
T2	3.60 €	5.15 €
T1	2.40 €	3.43 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 10.00 €

Tarif hors commune avec repas = 13.00 €

Mardi 3 mai : Festyland (budget de 987 € pour 24 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	25.00 €	
T6	22.50 €	
T5	21.25 €	
T4	18.75 €	
T3	15.00 €	
T2	11.25 €	
T1	7.50 €	

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 32.00 €

Mercredi 4 mai: Atelier créatif / porte bijoux (budget de 264 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	12.00 €	15.80 €
T6	10.80 €	14.22 €
T5	10.20 €	13.28 €
T4	9.00 €	11.56 €
T3	7.20 €	9.25 €
T2	5.40 €	6.95 €
T1	3.60 €	4.63 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 15.00 €

Tarif hors commune avec repas = 18.00 €

Jeudi 5 mai : Atelier créatif / boules à facettes (budget de 255 € pour 16 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	12.00 €	15.80 €
T6	10.80 €	14.22 €
T5	10.20 €	13.28 €
T4	9.00 €	11.56 €
T3	7.20 €	9.25 €
T2	5.40 €	6.95 €
T1	3.60 €	4.63 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 15.00 €

Tarif hors commune avec repas = 18.00 €

Vendredi 6 mai : Ateliers au choix, bowling (budget de 507,20 € pour 24 jeunes)

	Sans Repas	Avec Repas
T7	15.00 €	18.80 €
T6	13.50 €	16.92 €
T5	12.75 €	15.83 €
T4	11.25 €	13.81 €
T3	9.00 €	11.05 €
T2	6.75 €	8.30 €
T1	4.50 €	5.53 €

Tarif 2^{ème} enfant = Tarif T5

Tarif hors commune sans repas = 19.00 €

Tarif hors commune avec repas = 22.00 €

DIVERS : Demande de Monsieur MONNERIE :

1- « Nous souhaiterions connaître le coût et la nature exacte des travaux engagés dans la salle des sports, ainsi que l'affectation des dépenses (fonctionnement ou investissement ?) ».

→ Les travaux consistent notamment en :

- La mise hors d'eau du bâtiment par une entreprise.
- La réfection des douches - de la peinture - des revêtements de sols, l'installation d'une ventilation, le remplacement du chauffe-eau, l'exécution du traçage.
- Un devis a été demandé pour une porte d'entrée avec auvent.
- Une étude de structure est lancée. En fonction des résultats de cette étude, le bardage sera revu.

Les travaux d'entretien sont imputés en section de fonctionnement car ils sont réalisés en régie (par les employés communaux). Certains de ces travaux, correspondant à de l'investissement, seront réaffectés dans cette section par le biais d'une opération d'ordre.

La totalité des tracés n'a pas été faite mais va l'être.

M. MONNERIE demande à ce que les tracés soient faits pendant les vacances scolaires.

2- « Le skate parc est actuellement en chantier, il y a du montage, du démontage, du matériel acheté et du temps de passé sans résultat. Quel est le coût de ces travaux ? ».

→ *Le coût des travaux est de 1 670 € (marchandises) et estimé à 16 heures de travail, soit un coût TTC de 1 894,99 €.*

M. MONNERIE estime qu'il a été passé plus de temps que cela, mais se dit surpris par le coût qu'il pensait plus élevé.

M. MASSE indique que le nombre d'heures correspond à ce qu'on lui a transmis.

M. JOURDAN trouve dommage de ne pas avoir été consulté, connaissant le matériau utilisé, il aurait pu apporter des conseils.

M. LE ROUX précise que le travail en régie n'est pas toujours une solution.

3- « Pourquoi avoir fait intervenir une entreprise sur le terrain de pétanque situé près de l'étang sachant qu'au départ il était simplement demandé un désherbage ? ».

→ *Un désherbage mécanique a été effectué par le service technique, ce qui a provoqué des trous, d'où l'obligation de faire intervenir l'entreprise GALLE pour re-surfacer le terrain.*

M. LE ROUX répète qu'il faut faire attention aux fausses économies, que le travail en régie n'est pas forcément la solution.

4- « ZAC de la Bellangerie, où en est-on dans l'acquisition des terrains ? Y a-t-il un échéancier pour voir démarrer les travaux des équipements sportifs ? »

→ *M. TRAVERS précise que l'échéancier est impossible à définir dans l'immédiat. Il souhaiterait aussi voir les acquisitions aboutir rapidement. Elles ont été déléguées à l'Etablissement Public Foncier (service compétent en la matière mais la complexité de cette affaire ne leur a pas permis de finaliser).*

Le conseil municipal souhaite interroger EPF pour savoir si une autre méthode pour l'acquisition ne pourrait pas être envisagée.

M. MONNERIE demande si EPF peut nous donner une fourchette concernant les délais.

M. LE ROUX indique que l'on pourrait peut-être fixer une date butoir car cela fait trop de temps que cela traîne.

5- « Le contrat de territoire a été discuté à la communauté de communes, une nouvelle fois le conseil municipal de St-Aubin n'a pas été informé et n'a pu émettre des souhaits lors de réunions du CM ou autres. Pourquoi ? »

→ *M. TRAVERS pense qu'il y a confusion entre contrat de territoire et projet de territoire. En effet, le contrat de territoire n'a pas été discuté en communauté de communes. Le Conseil Général n'a, à ce jour, pas statué sur les montants des enveloppes à attribuer aux EPCI. Aucune date n'est aujourd'hui connue. Cependant la communauté de communes n'a pas abandonné le projet de création d'équipements sportifs sur la ZAC de la Bellangerie.*

Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciements transmise par Monsieur Olivier ROMER.